

sim architekten • Simon Schudel  
Aarbergstrasse 1 • 2560 Nidau  
076 559 90 15

info@sim-architekten.ch  
sim-architekten.ch

Nidau, le 27.01.2023

Commune mixte de Plateau de Diesse  
Administration des construction  
Fabienne Landry  
La Chaîne 2  
2515 Preles

**Demande de dérogation pour l'hauteur minimale de la cheminée sur toit**  
**OPair, art. 60, recommandations de l'OFEFP sur la hauteur minimale des cheminées sur toit**

Demande de permis de construire: e-Bau Nr. 112631/132338  
Remplacement de la couverture du toit, des fenêtres et du chauffage, adaptations des sanitaires et de l'escalier,  
„Waldhaus“, Chemin des Jonquilles 50, 2516 Lamboing  
Maître d'ouvrage: Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, Fellerstrasse 21, 3003 Bern

Mesdames et Messieurs  
Chère Madame Landry

Au nom du maître d'ouvrage, nous demandons une dérogation pour l' hauteur minimale sur toit de la nouvelle cheminée de la chauffage à pellets (petite installation de chauffage de 18kW).

La „Waldhaus“ est un bâtiment isolé sans propriétés voisines dans la zone agricole.  
Le toit en pavillon très bas est un élément central de l'objet, inventarisé dans l'inventaire des monuments historique, digne de conservation. Une installation de cheminée jusqu'au-dessus du point le plus haut du toit a une influence défavorable sur l'apparence du bâtiment, digne de conservation.

Le conduit de cheminée est prévu le long de la cheminée existante. Il est tiré jusqu'à la même hauteur du débouché de la cheminée existante. Le débouché de la cheminée se situe à 1,3 m au-dessus du niveau d'immission des fenêtres de toit.

Selon la réponse par mail du 24.01.2023 de Monsieur Christoph Niederhauser, inspecteur technique, Office de l'environnement et de l'énergie, protection contre les immissions, une dérogation peut être envisagée.

Compte tenu des explications ci-dessus, nous demandons une dérogation à l'art. 6 de l'OPair et aux recommandations de l'OFEFP concernant la hauteur minimale des cheminées sur toit pour la nouvelle installation de chauffage à pellets.

Nous vous remercions d'avance de votre bienveillante examen.

Avec nos meilleures salutations  
sim Architekten GmbH

Annexe: - Réponse mail du 24.01.2023 de Monsieur Christoph Niederhauser, inspecteur technique,  
Office de l'environnement et de l'énergie, protection contre les immissions